

Conditions de participation à la promotion Cash-Back "Bonus du futur - Siemens"

1. Société organisatrice

1.1 Cette promotion est organisée par BSH Hausgeräte AG, Fahrweidstrasse 80, 8954 Geroldswil.

2. Autorisation de participation

2.1 Pour être éligible, les personnes doivent résider en Suisse et avoir 18 ans.

2.2 Ne sont pas autorisés à participer:

- Les collaborateurs, les cadres supérieurs et les représentants de la société organisatrice et ses entreprises associées, ainsi que les conseillers et agences de publicité mandatés par la société organisatrice.
- Les fournisseurs et clients de la société organisatrice, ainsi que leurs collaborateurs, cadres supérieurs et représentants et leurs entreprises associées, ainsi que les conseillers et agences de publicité mandatés par les clients et les fournisseurs.
- Ne sont pas non plus autorisés à participer les membres de la famille et du ménage des groupes de personnes mentionnés au point 2.2.

3. Objet de la promotion

Pour tout achat d'un appareil neuf répertorié dans le tableau suivant ("**Appareil promotionnel**"), effectué dans la période comprise entre le **01.07.2019** et le **31.12.2019** auprès d'un revendeur participant en Suisse, le participant bénéficie du cash-back suivant par appareil promotionnel, d'un montant de **CHF 150.-**, sur présentation de la preuve d'achat. La date de la preuve d'achat fait foi.

4. Participation à la promotion

4.1 Pour participer à la promotion, le participant doit :

- doit avoir acheté l'appareil promotionnel durant la période de la promotion auprès d'un revendeur participant,
- doit se connecter sur My Siemens et enregistrer son appareil électroménager Siemens,
- remplir entièrement le formulaire de demande "Bonus du futur - CHF 150.-",
- fournir une copie de la preuve d'achat de l'appareil promotionnel.

Ces conditions doivent être remplies au plus tard le 31.12.2019.

Les moyens de communication suivant peuvent être utilisés :

- **Par la Poste** (Date du cachet de la Poste) à l'adresse :
BSH Hausgeräte AG
Service après-vente, Nicola Spano
Bonus du futur – Siemens
Fahrweidstrasse 80
8954 Goldswil
- **Par e-mail** à l'adresse : ch-bonusfutur@bshg.com
- **Téléchargement sur Internet** sur le site : www.bonusfuture.ch

En participant à cette promotion, le participant accepte les présentes conditions de participation. Après réception des documents de participation, le participant reçoit une confirmation de réception.

4.2 Le cash-back est valable une seule et unique fois (une date d'achat) par appareil promotionnel dans le cadre de cette promotion et par participant. Il est procédé à un rapprochement entre les adresses e-mail et les adresses en double. Toute participation multiple avec mention de différentes ou de plusieurs données d'adresses ainsi que toute autre action de manipulation entraînent l'exclusion immédiate du participant à la promotion.

4.3 Les envois insuffisamment affranchis, envoyés après le délai ainsi que les informations illisibles, incomplètes ou erronées ne donnent pas droit à participation.

5. Versement du cash-back via BSH Hausgeräte AG, Geroldswil

5.1 Le versement du cash-back s'effectue via BSH Hausgeräte AG par virement bancaire sur le compte indiqué par le participant. Le versement a lieu au plus tard huit (8) semaines après réception des documents de participation complets et envoyés dans des délais raisonnables par BSH Hausgeräte AG conformément au point 4.

5.2 En cas d'erreurs dans les coordonnées bancaires fournies par le participant, aucun nouveau virement ne sera effectué.

5.3 Le droit au versement du cash-back n'est pas cessible. Un paiement en espèces ou de la valeur réelle est exclu.

6. Protection des données

6.1 Les informations fournies par le participant dans le cadre de la promotion sont collectées, enregistrées et utilisées par la société organisatrice uniquement aux fins d'exécution de la promotion, comme décrit dans les présentes conditions de participation.

6.2 Le numéro de téléphone est utilisé exclusivement pour d'éventuelles questions supplémentaires dans le cadre de la promotion (par ex. en cas de problèmes avec le versement).

6.3 Après la clôture de la promotion, toutes les données à caractère personnel sont supprimées par la société organisatrice, sur demande du participant, pour autant que cela ne contrevienne pas aux obligations légales de conservation.

7. Divers

7.1 La société organisatrice se réserve le droit de modifier, de compléter ou de mettre fin à cette promotion avant terme et ce sans annonce préalable ou distribution du cash-back.

7.2 Ces conditions de participation sont régies par le droit suisse à l'exclusion du droit international privé et du droit d'achat des Nations Unies.